

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 8 MARS 2023**

2023-03-08-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 8 mars 2023 à 19 h aux salles, Sénéscoupé et Boisbouscache situées au 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, sont présents :

M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux et préfet suppléant
M. Jean-Claude Malenfant	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Philippe Guilbert	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Gabriel Belzile	maire de Saint-Clément

Sont absents :

M. Gilles Roussel	maire de Saint-Guy
M. Denis Marcoux	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Amélie Fraser, secrétaire, sont aussi présents.

2023-03-08-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de l'éolien dans l'Est du Québec par M. Jean-François Thériault
4. Présentation du transport collectif régional (suivi) par le CRD
5. Administration
 - 5.1 Offre de service pour une possibilité d'étude de regroupement de services
 - 5.2 Économie sociale
 - 5.3 Frais juridiques pour une problématique de ressources humaines lors d'un processus d'embauche
 - 5.4 Transfert du surplus affecté « Projet méthanisation » au projet de réaménagement de l'écocentre
 - 5.5 Achat d'un conteneur maritime de 40 pieds dans le cadre du projet de réaménagement de l'écocentre
 - 5.6 Achat de blocs de béton dans le cadre du projet de réaménagement de l'écocentre
6. Aménagement, urbanisme et gestion du territoire public
 - 6.1 Mise à jour de la composition du comité multiressources
 - 6.2 Demande au ministère des Transports pour obtenir l'inventaire des routes locales 1 et 2
7. Correspondance
8. Divers
 - 8.1 Parc Marin
9. Prochaine séance du Conseil le mercredi 22 mars 2023 à 19 h à Saint-Mathieu-de-Rioux
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-03-08-3

3. PRÉSENTATION DE L'ÉOLIEN DANS L'EST DU QUÉBEC PAR M. JEAN-FRANÇOIS THÉRIAULT

Par Teams, M. Jean-François Thériault présente le dossier éolien de l'Est du Québec.

2023-03-08-4

4. PRÉSENTATION DU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL (SUIVI) PAR LE CRD

M. Philippe Cousineau-Morin est présent et fait un suivi sur le Transport collectif régional.

2023-03-08-5

5. ADMINISTRATION

2023-03-08-5.1

5.1 Offre de service pour une possibilité d'étude de regroupement de services

Une offre de service est disponible pour une possibilité d'étude de regroupement de services entre municipalités et le tout serait finançable à 50 %. Les maires aimeraient cibler leurs besoins avant, donc il est entendu d'attendre pour le moment.

2023-03-08-5.2

5.2 Économie sociale

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale répondent aux besoins des populations locales, sont ancrées dans leur milieu et contribuent au dynamisme des communautés dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale sont un apport à l'activité économique et au développement social et durable par leur contribution, notamment à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté, à l'inclusion, à l'égalité entre les femmes et les hommes;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale maintiennent et développent l'offre de biens et services de proximité en faveur de l'attractivité, de l'occupation et de la vitalité du territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale favorisent le développement de l'entrepreneuriat local, l'émergence de nouvelles structures organisationnelles et l'innovation sociale;

CONSIDÉRANT QUE les institutions publiques s'engagent au sein d'un mouvement en faveur de l'achat local auprès des entreprises d'économie sociale dans le respect de leurs politiques et règles en matière d'octroi de contrats;

CONSIDÉRANT QUE les institutions publiques valorisent leurs ambitions à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale auprès des instances de leur organisation et de l'écosystème local et régional;

CONSIDÉRANT QUE les institutions publiques acceptent de participer à deux événements organisés par Économie sociale Bas-Saint-Laurent, soit une activité publique de lancement de partenariat et une activité de maillage en fin de projet et d'y rencontrer les entreprises d'économie sociale de la cohorte-pilote;

CONSIDÉRANT QUE les institutions publiques acceptent de figurer sur le site economiesocialebsl.com à titre de signataire engagé;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Philippe Guilbert,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques reconnaisse l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme de la région du Bas-Saint-Laurent et accepte de participer au développement de l'achat auprès de ces entreprises, s'engage, dans le respect des lois, règlements et directives qui régissent leurs achats, et selon leurs besoins, à intégrer les biens et services provenant de l'économie sociale à ses approvisionnements.

ADOPTÉE

2023-03-08-5.3

5.3 Frais juridiques pour une problématique de ressources humaines lors d'un processus d'embauche

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a reçu une plainte d'un individu ayant passé une entrevue d'embauche en aménagement l'an dernier, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'avocat de la MRC demande l'autorisation des membres du C. A. afin d'accepter les frais juridiques, puisque M. Dahl, directeur général, est directement impliqué;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise M. Claude Dahl à verser les frais juridiques suite à une problématique de ressources humaines lors d'un processus d'embauche.

ADOPTÉE

2023-03-08-5.4

5.4 Transfert du surplus affecté « Projet méthanisation » au projet de réaménagement de l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques est en processus de réalisation du projet de réaménagement de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit faire diverses acquisitions dont : blocs de béton, conteneur, garde-corps, système de point de vente, de l'affichage et prévoir une formation et l'adaptation de la plate-forme;

CONSIDÉRANT QUE le projet accepté par Recyc-Québec totalise 86 867 \$, qu'une subvention au montant de 60 806 \$ sera versée à la MRC et que la contribution financière de la MRC est de 26 060 \$;

CONSIDÉRANT QUE, pour engager sa contribution financière, la MRC adoptait le 18 mai 2022 la résolution 2022-05-18-6.1 prévoyant un investissement d'un montant de 29 525,10 \$ puisé à même ses liquidités internes;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses supplémentaires se sont ajoutées au projet initial dont : les services d'un ingénieur pour la préparation des plans/devis et la réévaluation du montage financier; le remplacement d'un certain nombre de blocs de béton à la structure de la plate-forme de déchargement qui se sont déformés avec les années et divers petits ajustements projetant un dépassement des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite transférer le surplus affecté « Projet méthanisation » au montant de 60 000 \$ au projet de réaménagement de l'écocentre afin d'obtenir les fonds pour acquitter les diverses dépenses en attente du versement de la subvention et pour combler la contribution de la MRC au projet;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Simon Lavoie,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le transfert de 60 000 \$ du surplus affecté « Projet méthanisation » au projet de réaménagement de l'écocentre.

ADOPTÉE

2023-03-08-5.5

5.5 Achat d'un conteneur maritime de 40 pieds dans le cadre du projet de réaménagement de l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a demandé des soumissions pour l'acquisition d'un conteneur maritime de 40 pieds avec 4 portes roulantes de 8 pieds, transport inclus, dans le cadre du projet de réaménagement de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE 2 entreprises ont soumissionné, dont :

- Conteneurs MTL inc. : 16 567,90 \$, transport et taxes incluses
- ATS : 18 108,56 \$, transport et taxes incluses

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Gabriel Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise l'acquisition d'un conteneur maritime de 40 pieds auprès de Conteneurs MTL inc., au montant de 16 567,90 \$, taxes incluses.

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise M. Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tout document afférent au contrat.

ADOPTÉE

2023-03-08-5.6

5.6 Achat de blocs de béton dans le cadre du projet de réaménagement de l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a demandé des soumissions pour l'acquisition de blocs de béton, transport inclus, dans le cadre du projet de réaménagement de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE 3 entreprises ont soumissionné, dont :

- JM Turcotte : 27 blocs de béton neufs au montant de 19 322,00 \$, taxes incluses;

- Bellemare : 34 blocs de béton recyclés au montant de 12 371,31 \$, taxes incluses;
- G. Pouliot : 34 blocs de béton recyclés au montant de 4 708,00 \$, taxes incluses, excluant la livraison;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise l'acquisition de 34 blocs de béton recyclés, transport inclus, de Bellemare au montant de 12 371,31 \$, taxes incluses.

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise M. Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tout document afférent au contrat.

ADOPTÉE

2023-03-08-6

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2023-03-08-6.1

6.1 Mise à jour de la composition du comité multiressources

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale prévoit qu'un comité multiressources doit être maintenu en permanence pour la durée de la convention et doit être représentatif des intérêts liés à la préservation des milieux naturels, au développement et à l'utilisation du territoire d'application et de l'ensemble des ressources naturelles qu'il recèle;

ATTENDU QUE la MRC doit renouveler le mandat des membres de ce comité aux deux ans et combler les postes vacants au besoin;

Pour ces motifs,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques détermine ce qui suit :

La présente résolution abroge et remplace la résolution 2023-02-15-6.1.

Les membres votants du comité multiressources sont les suivants jusqu'au 1er juin 2023 :

Sièges	Représentativité	Personne nommée
1	Élu(e)	Jean-Claude Malenfant, maire de Saint-Jean-de-Dieu
2	Élu(e)	Michel Colpron, maire de Sainte-Rita
3	Travailleur(e) forestier en TPI	Alexandre Leclerc, travailleur forestier pour le Groupement forestier Grand Portage
4	Producteur(trice) acéricole en TPI	Langis Beaulieu, propriétaire de l'Érablière B.A.S., remplacé au besoin par Tomy Beaulieu
5	Représentant de l'industrie forestière	Vincent Proulx, directeur de la Scierie Saint-Fabien
6	Représentant(e) des activités récréatives et de l'environnement	Francis Fillion, chargé de projet PARC Bas-Saint-Laurent
7	Représentant(e) des activités récréatives et de l'environnement	Bertin Denis, préfet et promoteur du futur Parc Inter-Nations
8	Représentant(e) du développement économique (CLD)	Claude Dahl, directeur général du CLD des Basques

9	Représentant(e) de la formation et de la recherche	Annabelle Marleau, agente de développement au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
10	Représentant(e) de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk	Bruno Thériault, directeur de la Première Nation, remplacé au besoin par Pierre Escalet

ADOPTÉE

2023-03-08-6.2

6.2 Demande au ministère des Transports pour obtenir l'inventaire des routes locales 1 et 2

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a confié le mandat d'accompagnement pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire complet des routes locales 1 et 2 pour tout le territoire est nécessaire pour le montage du devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est la seule instance pouvant fournir ce document en version originale et mise à jour;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au ministère des Transports de lui fournir l'inventaire des routes locales 1 et 2 pour tout le territoire de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2023-03-08-7

7. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2023-03-08-8

8. DIVERS

2023-03-08-8.1

8.1 Parc marin

M. Claude Dahl mentionne qu'il est convoqué, le 9 mars 2023 à Tadoussac, car le Parc marin va agrandir les limites et intégrer la MRC des Basques. C'est une bonne nouvelle, puisque c'est un apport économique et surtout touristique.

2023-03-08-9

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MERCREDI 22 MARS 2023 À 19 H À SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 22 mars 2023 à 19 h à Saint-Mathieu-de-Rieux.

2023-03-08-10

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 20 h 59.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.